# Protection des agents :
# La direction reste sourde !

Nantes, le 31 mars 2020

Ce matin, la direction avait convié les organisations syndicales à une 6ème audio depuis le 16 mars dernier. Hélas, ces séances se suivent…et se ressemblent.
Des réponses molles ou des absences de réponses, un renvoi sur les ELD et toujours...une quasi absence de documents écrits.
C'est pour cela que la CGT demande à la direction la tenue hebdomadaire de CSE extraordinaires : c'est la seule façon d'obtenir un compte-rendu écrit et la fourniture de documents écrits de la part de la direction.

Depuis le début de la crise sanitaire, la CGT ne cesse d'interpeller la direction quant à la mise en danger que représente :

- La présence en nombre parfois très important d'agents sur certains lieux de travail
- L'absence ou l'insuffisance de matériels fournis sur place (lingettes, sprays...)

Pour la CGT, Pôle Emploi doit, dans ce contexte, rendre le service essentiel aux usagers (inscription, actualisation, paiement des allocations, recrutements secteurs d'activité indispensables).

Pour autant, la CGT ne transigera jamais sur la santé des personnels et continue d'exiger que la direction régionale prenne ses responsabilités en terme de sécurité de ses agents. C'est bien à elle de faire en sorte que chaque site soit doté de produits désinfectants en quantité suffisante. Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, la direction a le devoir de placer ses agents en absence autorisée payée.

La direction va même jusqu'à déclarer qu'elle ne s'oppose pas à ce que les ELD achètent des lingettes et autres produits, voire "*à faire le tour des supermarchés du coin*" ! Pour la CGT, c'est inadmissible, ça n'est pas aux ELD de trouver des solutions en la matière. Notre employeur, c'est la direction régionale, pas notre DAPE ou notre chef de service !

***Soyons clairs, nous n'avons pas à travailler dans des conditions qui mettent notre santé (et/ou celle de notre entourage) en danger !***

La direction nous a informé que près de 50% des ressources étaient affectés au télétravail. D'autres PC vont être livrés pour augmenter ce nombre. C'est surement déjà très suffisant pour que les activités **essentielles** soient rendues. A la direction de trouver des formes de mutualisation pour faire encore baisser le nombre de collègues contraints de se présenter sur leur lieu de travail.

**Ce matin, la CGT est aussi intervenue au sujet de l'actualisation en cours.** Pour rappel, notre confédération a écrit au DG pour réclamer le versement automatique des allocations et l'annulation de l'ensemble des indus et trop-perçus qui pourraient survenir. La CGT a aussi de gros doutes sur la qualité des informations qui seront données par le prestataire TESSI aux DE sur la file 3949 dédiée. Les salariés qui interviendront n'auront, en effet, bénéficié que d'une formation d'un seul jour au maximum !!

**Pour la CGT, c'est clair, les salariés, pas plus que les demandeurs d'emploi ne doivent être les victimes collatérales de la crise sanitaire.**